



Chers Parents,

En ces temps difficiles que traverse notre pays et vu la crise économique qui en découle, le Collège vous affirme encore une fois sa solidarité avec vous, remercie les parents qui se sont acquittés de leurs devoirs et **rappelle à ceux qui n'ont pas encore réglé la totalité de la scolarité pour l'année 2022-2023, la nécessité de le faire, avant le jeudi 4 mai (délai de rigueur).**

Les parents des élèves des classes de Terminales et de 3^{ème} sont priés de régler la totalité de la scolarité pour l'année 2022-2023, avant le mardi 4 avril 2023 (**délai de rigueur**).

Le Collège vous communique les informations suivantes relatives aux réinscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 :

Dans le but de planifier l'année scolaire 2023-2024, vous êtes priés de procéder à la réinscription de vos enfants, afin de leur garantir leurs places pour l'année prochaine. Les droits de réinscription sont de 1.000.000 L.L. (scolarités) et de 50 \$ (pour la caisse de fonds de soutien pour les professeurs) par élève, de la PS jusqu'à la Terminale.

Cette somme (en livres libanaises et en dollars) sera déduite, respectivement, des scolarités et du fonds de soutien pour l'année scolaire 2023-2024. **Elle devra être réglée, à la caisse du Collège, du vendredi 31 mars au vendredi 28 avril de 8h à 14h.** Après cette date, les élèves non réinscrits risquent de perdre leurs places au Collège.

Vous trouvez, en annexes, un lien vous envoyant à une vidéo explicative sur la modalité de mise à jour des informations requises pour la réinscription et les deux prospectus présentant les scolarités provisoires de l'année 2023-2024 pour le système ordinaire et pour le système d'inclusion scolaire.

Merci de votre compréhension.

La Direction

